

DEMANDES DE BOURSES DE LYCEE

ANNEE SCOLAIRE 2021-2022



**NE CONCERNE PAS LES ELEVES QUI SONT DEJA
BOURSIERS CETTE ANNEE**

Du 17 mai au 06 juillet : les demandes au Format papier sont à télécharger sur le site du lycée et à déposer au service intendance auprès de Mme LEROI Anjelines).

Du 28 juin au 06 juillet : les demandes en ligne peuvent être formulées par les familles qui n'ont pas déposés de demande papier, via le portail « Scolarité services » (vous munir du code ATEN fourni par le secrétariat en début d'année scolaire)

Du 02 septembre au 21 octobre : les familles peuvent encore formuler leurs demandes en ligne ou au format papier.



Au-delà de la date de clôture des Bourses fixée au 21 octobre, aucune demande ne pourra plus être acceptée.

PS : lors du dépôt du dossier papier, veillez à réclamer un accusé de réception délivré par l'Intendance Mme LEROI.